



INTERVENTION DE DIDIER TRONCHE

Président de la FENAMEF

10 avril 2015 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Rapport moral

Cette année, nous innovons dans la présentation du rapport moral. Ainsi, reflétant la nouvelle organisation adoptée par notre Conseil d'administration pour le fonctionnement du Bureau, mon propos sera-t-il complété par les interventions des deux Vice-présidents, Denis Benainous et Jean-Pierre Berthon. Ce rapport moral sera suivi du rapport d'activité établi par Sophie Lassalle, notre Secrétaire générale, et du rapport financier de notre Trésorier, Jean-Marc Baudoin. L'année 2014 a été marquée par :

UNE RÉORGANISATION POLITIQUE ET STRATÉGIQUE DE NOS INSTANCES

La réforme des statuts, que nous avons adoptée il y a trois ans, a permis d'élargir notre objet aux espaces familiaux, et par conséquent, aux associations gérant des Espaces de Rencontre et à la médiation en relation avec la famille et son environnement, en particulier, le développement de la médiation intergénérationnelle.

Aujourd'hui, ce positionnement de la FENAMEF fait de notre Fédération un acteur essentiel et dynamique, et cela se traduit tant par des actions de promotion et de formation dans la diversification de la médiation, en utilisant et renforçant les compétences des médiateurs familiaux, que dans l'arrivée de nouveaux services adhérents. Ainsi en est-il de la progression constante depuis 2011 des Espaces de Rencontre.

Cette évolution nous confère une obligation et une responsabilité

- dans la représentation des intérêts de nos



membres auprès des pouvoirs publics et des partenaires institutionnels,

- dans notre fonction d'accompagnement et de conseil des services face aux évolutions législatives et réglementaires,
- dans la professionnalisation, le développement et l'adaptation des compétences des acteurs,
- dans la promotion d'une information sur la médiation, la Médiation Familiale et les Espaces de Rencontre en direction du grand public, des services, des professionnels et des partenaires.

Rien de plus, somme toute, que ce à quoi nos

statuts nous obligent.

Afin de mieux répondre à cette exigence, nous avons procédé à une nouvelle organisation stratégique et politique de nos instances. Les deux Vice-présidents, outre les obligations attachées habituellement à ces fonctions statutaires, sont désormais en charge pour l'un, Denis Benainous, de la Médiation Familiale, à laquelle se rattache la médiation en relation avec la famille et son environne-

La FENAMEF a une obligation et une responsabilité dans la représentation des intérêts de ses membres auprès des pouvoirs publics, dans sa fonction d'accompagnement et de conseil des services face aux évolutions législatives et réglementaires, dans la professionnalisation, le développement et l'adaptation des compétences des acteurs et dans la promotion d'une information sur la Médiation Familiale et les Espaces de Rencontre.

ment et pour l'autre, Jean-Pierre Berthon, des Espaces de Rencontre. Chacun préside les deux nouvelles commissions et leurs travaux, préparant ainsi les décisions du Conseil d'Administration et accompagnant la Secrétaire générale, autant que de besoin, dans les relations et partenariats institutionnels. Enfin, pour répondre aux enjeux de professionnalisation des acteurs, la commission formation, présidée par Didier Chiron, administrateur et membre du Bureau, est désormais chargée de réfléchir aux besoins et d'élaborer des réponses et des propositions d'actions de formation et de journées d'étude adaptées. Elle travaille en lien étroit avec les deux autres commissions.

UNE REFONTE DE NOTRE COMMUNICATION

Plusieurs facteurs nous ont conduit à revisiter notre mode de communication :

- les évolutions législatives et réglementaires,
- le développement de la place de la médiation et des Espaces de Rencontre dans les orientations des politiques publiques et des politiques familiales,
- notre rôle dans le débat public que suscitent ces orientations,
- notre fonction conseil auprès de nos adhérents,
- notre rôle de représentation de leurs intérêts,
- notre implication dans la promotion de la médiation,
- notre fonction de garant du cadre déontologique et éthique des actions menées et des pratiques professionnelles.

Nous devons être réactifs dans une actualité parfois vive et abondante. Nous devons aussi, et c'est essentiel, ne pas nous satisfaire de travailler dans l'ombre et nous contenter du fait que nos réflexions alimentent l'évolution des textes réglementaires. Même si nous pouvons nous féliciter que nos différentes enquêtes et études aient pu infléchir certaines orientations, cela ne nous rend pas, pour autant, assez lisibles auprès du grand public et des différents intervenants dans le champ social. Nous avons donc entrepris un « lifting » de notre site internet. Réservant une plus large place aux espaces spécifiquement dédiés à nos adhérents et à nos abonnés, et proposant un espace ouvert à tous plus dynamique, permettant de rendre compte, en temps réel, des positions et orientations de la Fédération, ce

nouveau site entend mieux répondre aux attentes des uns et des autres, dans un monde où l'information prend l'importance que l'on sait. Cette restructuration a notamment pu se réaliser grâce à une dotation sur la réserve parlementaire de Madame Laurence Dumont, Vice-présidente de l'Assemblée Nationale, que je tiens à remercier ici.

La nouvelle maquette de notre revue ODYSSEE va aussi dans le sens d'une rénovation de notre communication externe et nous a également permis de réaliser des économies de production et de compostage... mais la baisse du nombre d'abonnés reste encore une préoccupation même si dans un monde où le numérique prend de plus en plus de place, le maintien du support papier reste encore un vecteur important de circulation de l'information.

Enfin, LA LETTRE DE LA FENAMEF, mensuelle, inaugure un mode de communication rapide, sous forme numérisée, à destination de nos adhérents et de nos partenaires, optimisant la transmission d'une information régulière.

LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DE NOS PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

Sophie Lassalle développera plus en détail l'ensemble de nos partenariats institutionnels, des auditions auxquelles nous avons été conviés, des différents rendez-vous que nous avons eus avec les ministères et services des grandes institutions nationales et les travaux menés dans le cadre de la Plateforme de la Médiation Française.

Pour ma part, je reviendrai plus spécifiquement sur ce que doit être l'esprit d'un partenariat institutionnel. Etre partenaire suppose le respect de l'indépendance des parties et un engagement des parties à collaborer à un objectif commun. La FENAMEF est ainsi liée, contractuellement et historiquement, à des partenaires institutionnels qui la soutiennent



financièrement dans le cadre d'objectifs fixés et acceptés conjointement. Il en est ainsi pour ce qui nous lie, depuis l'origine, au Ministère de la Justice, au Ministère des Affaires sociales, à la Caisse Nationale de la Mutualité Sociale Agricole, à la Caisse Nationale des Allocations Familiales voire, plus récemment, au Secrétariat d'Etat des droits des femmes. Ces différents partenariats ont fait la richesse du travail auquel la FENAMEF a toujours participé. Et je crois pouvoir dire que chacun s'en félicite. Nous avons apporté notre expertise, notre diagnostic des situations, et avons ainsi contribué, de notre place et à notre place, aux préconisations, et à leur mise en place effective, du Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale et plus récemment à la reconnaissance des Espaces de Rencontre.

Toutefois, dans un contexte budgétaire tout autant incertain que contraint, un glissement d'un partenariat ainsi défini vers une tentation à considérer l'un des partenaires comme un simple prestataire de service peut survenir. Ce qui serait dommageable dans le rapport qui s'entretient entre celui qui définit et planifie l'action publique et celui qui, en tant qu'opérateur, met en œuvre l'action. Nous y perdriions en sens et en qualité de l'action publique. C'est un des éléments qui, aujourd'hui, retient notre attention, du fait d'une saisine importante et d'une remontée d'informations de nos adhérents relatives au financement, par la prestation de service, des Espaces de Rencontre et aux ateliers de coparentalité. Afin de préserver le haut niveau de coopération auquel nous étions

Dans un contexte budgétaire contraint, une tentation à considérer l'un des partenaires comme un simple prestataire de service peut survenir. Nous y perdriions en sens et en qualité de l'action publique. C'est un des éléments qui, aujourd'hui, retient notre attention.

parvenus et de prévenir tout malentendu, nous avons pris l'initiative d'un certain nombre de rencontres avec notamment les Secrétariats d'Etat à la famille, aux droits des femmes, la directrice générale de la Cohésion Sociale et le directeur des politiques sociale et familiale de la CNAF. Je ne doute pas qu'à l'issue de ce travail de concertation et d'explication nous parviendrons à l'équilibre nécessaire au bon développement de la prise en charge des besoins des enfants, des parents et des familles.

LA MISE EN ŒUVRE DE NOUVEAUX PARTENARIATS

La FENAMEF a décidé d'adhérer à l'UNIOPSS. Cela nous permet de faire reconnaître la médiation comme un vecteur essentiel dans le maintien, la restauration ou la construction du lien social. Cela nous permet de faire valoir la spécificité de la Médiation Familiale, son cadre éthique et déontologique, son processus. Cela permet à l'UNIOPSS de s'appuyer sur nous pour toute question relative à cette pratique. Dans le respect de l'indépendance et des positions respectives de la FENAMEF et de l'UNIOPSS, cela ouvre sur la perspective de collaborations et d'échanges de compétences. Cela s'est traduit cette année par la journée sur les aspects juridiques de la contractualisation de partenariats inter associatifs, des rapprochements entre associations voire de la fusion.

Un partenariat s'est noué avec France Médiation qui intervient dans le cadre de la médiation sociale. La mise en place des Etats généraux du travail social et de l'intervention sociale par le Premier ministre a été le déclic. Une réflexion est engagée sur ce qui nous réunit quant à la définition de la médiation, à son cadre déontologique et ses règles éthiques, ces questions étant des préalables à la professionnalisation des acteurs et à leur certification par un titre. La mission parlementaire, confiée par le Premier ministre à la députée Brigitte Bourguignon, sur la question de la complémentarité des métiers du travail social et de l'intervention sociale et l'architecture des diplômes est sans doute une occasion de faire reconnaître la spécificité de la médiation et de renforcer l'avancée qu'a constitué le titre de médiateur familial.

Un début de concertation est en cours avec l'Assemblée des Départements de France afin de voir comment les conseils généraux pour-

raient mieux intégrer la Médiation Familiale au processus de prévention primaire dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance. Nous avons également abordé la question du financement des Espaces de Rencontre. Au-delà des visites médiatisées que les conseils généraux couvrent financièrement pour tous leurs ressortissants ASE, il s'agit de voir comment les départements doivent s'engager dans le financement de ces services afin de maintenir et garantir leur fonctionnement. Il est également prévu de voir comment s'associer aux plates formes expérimentées dans certains départements. La construction de ce nouveau partenariat nous paraît nécessaire à privilégier et approfondir.

UN RETOUR À L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Après deux exercices déficitaires, l'année 2014 marque un retour à l'équilibre. Notre Trésorier, Jean-Marc Baudoin, vous détaillera les résultats et le bilan arrêté au 31 décembre. Mais ce retour à l'équilibre, dont nous nous réjouissons bien sûr, n'est pas pour autant une assurance pour l'avenir. Pour y parvenir nous avons dû, comme vous le savez, réduire la durée de travail de certains salariés et aujourd'hui, en dehors du poste de la Secrétaire générale, du poste de Fiona Pain sous la forme d'un contrat d'avenir qui n'a quasiment pas d'incidence financière, nous ne disposons plus que d'un et demi équivalent temps plein réparti entre Sylvie Nourry et Eléonore Vève. Au regard du développement de notre activité, et des objectifs qui nous lient dans le cadre des conventions avec nos financeurs, cela est insuffisant. Il nous faudrait revenir à la situation antérieure, c'est à dire réembaucher à hauteur d'un mi-temps supplémentaire

et consolider le poste de Fiona Pain qui disparaîtra en 2016 avec la fin de son contrat et la fin des aides publiques, tant de l'Etat que du Conseil régional, obtenues dans le cadre du contrat d'avenir. Or, si l'augmentation des cotisations que nous avons décidée en 2014, et qui entre en vigueur cette année, apportera un plus, si nous avons obtenu des assurances de certains de nos financeurs, comme le ministère de la Justice, la CCMSA, le secrétariat d'Etat des droits des femmes, nous ne connaissons pas la hauteur de la contribution de la DGCS et nous pâtissons de la réduction de 5 346€ euros (soit plus de 21 000€ sur la durée de la COG) de la Cnaf. Cette diminution de la subvention de la Cnaf due, comme vous vous en souvenez, à une décision de son Conseil d'administration de réduire, à terme, à 10% du budget de fonctionnement ses subventions pour les fédérations nationales, nous a fortement pénalisés. Cette diminution est doublement injuste. D'une part, du fait que cette réduction, à terme, à 10% du budget de fonctionnement a été abandonnée sans qu'il y ait reprise des 5 346€ annuels défalqués et d'autre part, du fait que plus nous sommes attentifs à baisser nos dépenses de fonctionnement, plus nous sommes pénalisés. Ainsi les 9 894€ de location et charges afférentes de nos locaux ne sont pas prises en considération.

Je terminerai cette partie du rapport moral en remerciant vivement Sophie Lassalle et toute son équipe au Siège, Sylvie Nourry, Fiona Pain et Eléonore Vève, qui contribuent, au quotidien, à la vie, l'animation et au développement de la FENAMEF. Je remercie aussi tous les membres qui participent à nos commissions de travail qui font la vivacité et la richesse de notre Fédération, tous nos administrateurs pour leur engagement sans faille et notre Président d'honneur, Roger Leconte, pour sa participation active à nombre de nos activités.





INTERVENTION DE DENIS BENAINOUS

Vice-président de la FENAMEF, chargé de la commission Médiation Familiale, Directeur de l'ADPPJ, Limoges

Rapport moral de la commission Médiation Familiale

La nouvelle organisation de la FENAMEF, définie lors du Conseil d'administration du 15 mai 2014 avec la mise en place d'une vice-présidence chargée de la Médiation Familiale, a modifié la commission prestation de service en commission Médiation Familiale.

Cette organisation répond aux enjeux actuels de la Médiation Familiale qui bénéficie de la volonté des pouvoirs publics (COG, Justice...) d'accélérer son développement, quantitativement mais aussi sur tous les champs concernant les conflits autour de la famille, voire au-delà. Comment analyser ces orientations, ces évolutions, et comment ne pas affaiblir les principes fondateurs de la Médiation Familiale ?

La commission Médiation Familiale est une instance technique et d'expertise, elle n'est pas décisionnelle mais chargée de faire des propositions au CA et au Président, afin d'aligner les positions de la Fédération. Elle a comme champ de réflexion l'ensemble des questions concernant la Médiation Familiale et les services gestionnaires (formation, ouverture, proposition de journées d'étude, financements, préparation des auditions ou groupes de travail où la FENAMEF est invitée, etc).

Elle se réunit 3 à 4 fois par an.

Elle est composée des anciens participants à la commission prestation de service, auxquels se sont ajoutés d'autres administrateurs et une adhérente. Le vice-président chargé des Espaces de Rencontre est aussi membre de la commission afin d'établir des passerelles entre les deux thématiques. Un membre du groupe de travail sur les médiations « intergénérationnelles » est aussi intégré à la commission.

En 2014, la commission s'est réunie 2 fois : le 7 juillet et le 13 octobre.

Les thèmes abordés ont été :

❖ **La proposition de loi relative à l'autorité parentale et à l'intérêt de l'enfant, dite loi APIE**, adoptée par l'Assemblée nationale le 27 juin, et notamment l'amendement qui restreint l'usage de la Médiation Familiale en cas de violences... « ...sauf si des violences ont été commises par l'un des parents sur la personne de

l'autre parent ou sur la personne de l'enfant ».

Nous avons ainsi proposé d'une part, d'intervenir sur cet article pour préciser la notion de violence et d'autre part, d'organiser une journée d'étude sur ce thème (9 avril 2015) qui pourra aboutir à la mise en place de formations à destination des médiateurs familiaux (fin 2015).

❖ **Les expérimentations Justice** : la commission a voulu approfondir la question des expérimentations initiées par le Ministère de la Justice et mises en place dans les tribunaux de grande instance d'Arras et de Bordeaux depuis 2013.

Les éléments d'évaluation ont donné lieu à un texte validé par le CA, que nous avons transmis au Ministère de la Justice.

❖ **Les ateliers de co-parentalité** : dans la COG 2014/2017, la CNAF a intégré, dans ses propositions d'offre globale de service, l'orientation des familles vers des ateliers de co-parentalité. La FENAMEF, interpellée, a répondu positivement à une demande de réflexion commune sur ce que pourraient être ces ateliers. Une note a été envoyée à la CNAF, préalable à une première rencontre le 29 juillet. Le processus est en cours et continue de mobiliser la Fédération.

❖ **Groupe de travail intergénérationnel** : Marie-Odile Redouin a présenté les réflexions du groupe sur le développement de la Médiation Familiale pour répondre aux tensions et conflits familiaux qui peuvent émerger dans les relations avec un parent âgé. Une formation sur ces questions sera organisée en novembre 2015 et janvier 2016.

❖ **Questionnaires médiation** : même si tous les questionnaires n'ont pu être traités, nous avons échangé sur des premiers éléments d'analyse concernant 90 réponses (50% des adhérents). La commission a noté l'enjeu stratégique pour la Fédération de s'appuyer sur une vision précise de la situation des services.



❖ **Proposition de loi sur la protection de l'enfance** : nous avons décidé de nous appuyer sur l'UNIOPSS pour porter nos remarques concernant principalement le retrait automatique de l'autorité parentale au conjoint auteur de violences conjugales.

En perspective, la commission se saisira des questions liées au développement de la Médiation Familiale et du risque de son instrumentalisation par les pouvoirs publics. Quelle place aura-t-elle dans le développement des MARD* ? Quel positionnement des services et des médiateurs pour répondre aux médiations sous contrainte ? Comment mieux appréhender les médiations judiciaires dans un travail de collaboration avec les acteurs judiciaires ? Quelle place de l'avocat en médiation ? Comment assurer la pérennisation des services confrontés aux restrictions budgétaires et à l'augmentation de la demande ?...

Dans cette période de développement de la Médiation Familiale, nous devons défendre et préserver ses principes fondateurs qui font sens pour positionner la médiation comme acteur du lien social, mais nous devons aussi adapter certains cadres d'intervention afin de répondre aux nécessités des reconfigurations familiales et aux évolutions sociétales.

* Modes Alternatifs de Règlement des Différends



INTERVENTION DE JEAN-PIERRE BERTHON

Vice-président de la FENAMEF chargé de la commission Espaces de Rencontre
Responsable de Parentèle, La Maison des Familles, Allier

Rapport moral de la commission Espaces de Rencontre



Les fluidités du tissu familial posent, tant aux familles qu'à l'Etat social, la question de l'accompagnement (du maintien ?) du lien entre les individus composant la famille entendue dans sa diversité et ses réorganisations.

Au centre de cette question, l'enjeu de la relation enfant-parent, enfant-lignée, parent-parent, parents-grands-parents, enfant-beau-parent, fratrie recomposée... Faut-il préserver le lien ? Accompagner les ruptures ? Entre qui et qui ? Comment ?

Les Espaces de Rencontre initient pratiquement les premiers, au cœur des années 1980, de nouvelles pratiques professionnelles, nées tout autant des besoins des « nouvelles familles », d'une nouvelle perception du travail social, de la place des parents que du besoin impérieux de mettre en œuvre un réel accompagnement de prévention au regard des constats réalisés dans le champ curatif.

Ces lieux ont pour but, dès les premières créations, d'accompagner le maintien ou la reprise du lien enfant-parent ou enfant-grands-parents dans les situations de séparation, divorce et/ou rupture.

Des cadres éthiques d'accompagnement sont posés afin de fonder et de délimiter les pratiques ; de la confidentialité à l'indépendance et au non-jugement, ils s'attachent tous à exclure les pratiques d'investigation ou d'évaluation de situation familiale.

La nécessité de se démarquer des interventions traditionnelles et/ou curatives se fait sentir pendant nombre d'années, car c'est aussi le prix à payer pour s'identifier.

Ce sera le cas de toutes les pratiques professionnelles du large champ du soutien à la parentalité, champ qui voit le jour dans les décennies 80-90 et « s'officialise » en 1999.

Aujourd'hui, les Espaces de Rencontre, à partir de la réforme de la protection de l'enfance de

mars 2007, et surtout des décrets d'octobre et novembre 2012, sont consacrés.

Leur identité est désormais affirmée et force est de constater que le travail social des années 1990-2000 n'a pas entamé cette identité mais que, bien au contraire, il s'est inspiré de ces pratiques novatrices pour faire évoluer ses propres cadres et perceptions.

L'heure n'est plus à questionner l'appartenance des Espaces de Rencontre au travail social mais bien d'accompagner la poursuite de leur reconnaissance, de prendre en compte leur diversité tout en préservant leurs fondements et de penser leur pérennité financière.



LA FENAMEF, UNE DYNAMIQUE D'OUVERTURE AFFIRMÉE

Notre Fédération, née dans la mouvance de nouvelles perceptions du travail social, s'est attachée, dès sa création en 1991, à fédérer et représenter les associations gestionnaires de services, tant sur le plan des pratiques que sur les questions de gestion.

Concernée, dans un premier temps, par les services de Médiation Familiale, elle s'est progressivement ouverte à d'autres champs pour trois raisons :

- ◆ La demande des adhérents gérant eux-mêmes des services pluriels.
- Pluriels au sens de l'ouverture de la Médiation Familiale à d'autres champs que ceux de la séparation ou du divorce ;
- pluriels au sens de l'ouverture au champ de la médiation hors familiale (en ce sens, elle sort du domaine du travail social mais reste centrée sur la question du lien social)
- pluriels au sens de la mise en œuvre de différents modes d'accompagnement du lien familial : Médiation Familiale, Espaces de Rencontre, accompagnements spécifiques du droit de visite dans des situations complexes,

services d'accompagnement de la parentalité, groupes de parole, ateliers, services de prévention petite enfance, etc. Les adhérents souhaitent donc se voir représentés dans la diversité des pratiques professionnelles qu'ils mettaient en œuvre.

■ L'évolution des besoins des familles impliquant la nécessité de percevoir, non pas un segment dans une pratique professionnelle mais bien, dans une vision transversale, une dimension supérieure d'accompagnement du lien familial.

■ La demande des pouvoirs publics sollicitant la FENAMEF pour tenir un rôle fédérateur et représentatif de la diversité des services et des accompagnements, à partir de la qualité constatée dans la représentativité des services de Médiation Familiale.

Concernant les espaces familiaux, la FENAMEF affirme son attachement à poursuivre simultanément deux buts, l'un n'allant pas sans l'autre :

- Accueillir la diversité des pratiques d'accompagnement du lien familial ;
- Accompagner la définition des cadres d'intervention.

Elle affirme également sa volonté de travailler avec les autres fédérations et associations nationales dans un souci de respect mutuel au service des adhérents et des familles.

LA COMMISSION ESPACES DE RENCONTRE

C'est l'échelon technique de la FENAMEF concernant les Espaces de Rencontre.

Elle est chargée, par le Conseil d'administration, de :

- Recueillir les éléments auprès des adhérents et des délégués régionaux afin d'être au plus près des réalités et questionnements de terrain ;
- Travailler les dossiers techniques ;
- Participer aux instances techniques nationales organisées par les pouvoirs publics afin de défendre les intérêts des adhérents ;
- Formuler au Conseil d'administration toute proposition visant à défendre les intérêts des Espaces de Rencontre, dans le cadre de la représentativité de la FENAMEF.

En outre, sur décision du CA, la commission peut mobiliser temporairement un groupe de travail pour s'attacher à une question particulière relevant d'un enjeu important (exemple : accompagnement spécifique du droit de visite dans des situations familiales complexes). Les présidents des deux commissions Espaces de Rencontre et Médiation Familiale sont membres de chacune des commissions afin de garantir la cohérence globale de l'action de la FENAMEF.

Très régulièrement, les membres de la commission (tous bénévoles et engagés, rappelons-le), travaillent ensemble à distance afin d'atteindre les objectifs fixés.

La commission est fortement appuyée dans son travail par le plateau technique de la FENAMEF au national.

A l'instar des Espaces de Rencontre sur le ter-

ritoire national, la FENAMEF a souhaité que les membres de la commission, tous responsables de services, soient représentatifs de la diversité et de la richesse des pratiques mises en œuvre.

La FENAMEF considère que c'est bien à partir de l'accueil de cette diversité que nous avons à accompagner la précision des cadres d'intervention sur l'ensemble du territoire national en s'appuyant, par exemple, sur une cohérence des projets de services. Il n'est pas question pour la commission d'édicter des dogmes.

La commission s'est réunie à quatre reprises entre la dernière Assemblée générale et la fin de l'année 2014 et à deux reprises depuis le début de l'année 2015.

Elle a travaillé sur :

- Le référentiel national des Espaces de Rencontre (voir site de la Fédération : www.fenamef.asso.fr) ;
- La charte FENAMEF des Espaces de Rencontre (voir site de la Fédération : www.fenamef.asso.fr) ;
- La refonte du questionnaire Espaces de Rencontre destinés à nos adhérents ;
- Le document de synthèse concernant les incidences de la prestation de service. Ce document, très étayé sur le recueil des données auprès de nos adhérents, a demandé un travail conséquent (recueil, analyse, propositions et positions...), travail conséquent de la commission en lien avec l'importance des enjeux actuels. Sur cette question, la FENAMEF reste fermement mobilisée dans deux directions : être force d'analyse et de propositions dans les rencontres avec les pouvoirs publics concernés, soutenir concrètement nos adhérents dans cette période complexe.





**INTERVENTION DE
SOPHIE LASSALLE**
Secrétaire générale de la FENAMEF

Rapport d'activité

Les rapports des vice-présidents ayant fait largement écho à certains points de l'activité de la Fédération, je n'y reviendrai pas et essaierai plutôt de donner quelques axes structurants du travail conduit en 2014.

LA VIE DE LA FÉDÉRATION

En 2014, la FENAMEF comptait 197 adhérents personnes morales, représentant 176 services de Médiation Familiale, 63 Espaces de Rencontre, et 20 centres de formation. Ce chiffre est en baisse par rapport à l'année 2013, baisse qui correspond soit à des rapprochements entre associations soit à des fermetures de services. Les adhérents Espaces de Rencontre augmentent régulièrement depuis la modification des statuts. Nous constatons, par ailleurs, une baisse du nombre d'abonnés à Odysée, aussi bien auprès de nos adhérents que de ceux qui ne le sont pas.

Les instances politiques de la FENAMEF se sont réunies comme suit :

- 4 fois pour le CA
- 3 fois pour le Bureau
- 1 Assemblée générale extraordinaire qui avait pour objet une modification des statuts

Les instances techniques :

- 15 réunions de Commissions
- 5 réunions régionales et une réunion des délégués régionaux

Par ailleurs, la Fédération a été sollicitée pour participer au groupe de travail « Médiation et co parentalité », mis en place par Madame



Bertinnoti dans le cadre de la préparation de la loi famille, et présidé par Marc Juston. Ce groupe de travail a fait des propositions, dont certaines concernent le développement de la Médiation Familiale.

A ce titre, et dans le cadre de la préparation de la loi relative à l'Autorité Parentale et l'Intérêt de l'Enfant, la FENAMEF a été entendue par le groupe parlementaire qui préparait la loi et par le Haut Conseil à la Famille dans le cadre de la préparation du rapport sur les conséquences des ruptures familiales.

LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS

La question de la compétence des professionnels de la médiation et des Espaces de Rencontre a toujours été un enjeu primordial pour la Fédération. A ce titre, le Conseil d'administration a souhaité créer une commission chargée de réfléchir aux besoins de formation et d'élaborer des réponses. Cette commission s'est réunie trois fois au cours de l'année et travaille en lien étroit avec les commissions Espaces de Rencontre et Médiation Familiale. A ce titre, elle a conçu un projet de formation pour les intervenants en Espaces de Rencontre et travaillé à la proposition sur la « médiation dans les situations de vieillissement ».

En 2014, la FENAMEF comptait 197 adhérents personnes morales, représentant 176 services de Médiation Familiale, 63 Espaces de Rencontre, et 20 centres de formation.

FORMATION DES SECRÉTAIRES DE SERVICE

A partir de l'évaluation faite par la commission, cette formation a été complètement repensée en tenant compte des modifications de l'environnement et l'évolution des tâches confiées aux secrétaires des services (tableaux de bord, statistiques, suivis des dossiers, etc.). Cette formation sera, dans l'avenir, proposée tous les deux ans. La commission travaille actuellement sur une proposition de mise à jour des connaissances qui pourrait être proposée en alternance avec la formation complète.



FORMATION DES CADRES, RESPONSABLES DE SERVICE

Cette formation a, elle aussi, été complètement revue, en renforçant les points liés à la spécificité des fonctions tenues par les responsables des services et aux particularités des services. La difficulté dans cette formation tient à l'hétérogénéité des parcours antérieurs des participants et aux différences dans l'étendue de la délégation qui leur est donnée. Pour cela, nous avons fait le choix de restreindre le nombre de participants et de renforcer la réflexion sur la fiche de poste. Cette formation, aussi, sera proposée à l'avenir tous les deux ans.

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Enfin, une opération particulière de formation a été conduite à Saint Pierre et Miquelon. Il s'agissait d'accompagner la création d'un service de Médiation Familiale dans un contexte particulier. Au vu de la situation géographique, le choix a été fait par le service de travailler avec des médiateurs canadiens. La première partie de la formation avait donc pour objectif de former ces médiateurs aux spécificités françaises de la médiation et à son environnement législatif. La seconde partie s'adressait aux travailleurs sociaux du territoire afin qu'ils soient en capacité d'évaluer les situations pouvant relever de la médiation et de faire un premier entretien à mi-chemin entre l'information et un premier entretien de médiation.

LES RELATIONS PARTENARIALES

Des partenariats anciens qui se poursuivent

La Caisse Centrale de Mutualité Agricole
Le départ d'Eliane Denecheau, qui nous accom-

pagnait depuis plusieurs années, et l'arrivée de Karine Brunier ont été l'occasion de reprendre les termes de notre partenariat et d'y inclure de nouveaux champs : la question de la formation et le développement de la médiation dans le champ du vieillissement et du handicap.

La CNAF

Si avec la CNAF la collaboration a été fructueuse sur le référentiel des Espaces de Rencontre, elle s'est avérée plus délicate sur la question de la prestation de service ou sur la mise en œuvre des « ateliers de coparentalité » devenus « séances d'information : Etre parents après la séparation ». La FENAMEF est très attachée à cette collaboration et met tout en œuvre pour qu'elle puisse se poursuivre dans des conditions qui respectent tous les acteurs, leur légitimité et leur responsabilité. La Fédération souhaite que les associations et les services ne soient pas considérés uniquement comme des prestataires de service, mais bien comme des acteurs à part entière des politiques de soutien à la parentalité.

Le Ministère de la Justice

Avec le Ministère de la Justice, nos échanges cette année ont surtout porté sur le développement de la médiation à partir des deux expérimentations mises en œuvre à Bordeaux et à Arras. Des échanges ont eu lieu aussi à l'issue de la présentation publique du rapport du groupe de travail « médiation et coparentalité », mis en place par Madame Bertinnotti et présidé par Marc Juston dans le cadre de la préparation de la loi famille.

De nouveaux partenariats qui marquent l'ouverture de la Fédération

Au-delà de nos partenariats traditionnels, de

nouvelles rencontres se sont développées qui allient soutien à la FENAMEF et actions communes par le biais de journées d'étude ou de participations croisées à des groupes de travail. Nous pouvons citer ici **le SYNEAS, l'UNIOPSS et l'AG2R**. C'est dans ce cadre qu'ont été réalisées les journées d'étude :

- Médiation Familiale en situation de vieillissement à Caen avec l'AG2R
- réforme de la formation professionnelle avec le SYNEAS
- mutualisations entre associations avec l'UNIOPSS.

En ce qui concerne le SYNEAS, Roger LECONTE a été coopté pour participer au Conseil d'administration au titre de la parentalité. Nous sommes, par ailleurs, membres de plusieurs commissions de l'UNIOPSS.

Nous avons, en outre, initié une réflexion commune avec **l'Assemblée des Départements de France**. L'objectif de ces rencontres est de favoriser la reconnaissance, par les départements, de l'aspect préventif de la médiation et des Espaces de Rencontres et de proposer aux départements d'inscrire ces deux dispositifs dans l'offre globale faite aux familles de soutien aux fonctions parentales et de prévention des difficultés familiales. Il faut souligner que nous avons reçu un accueil très favorable et que ce travail se poursuit sur l'année 2015, avec une première étape de diagnostic partagé.

Nous avons aussi, avec l'ADF, abordé la question des financements des Espaces de Rencontre, question qui a retenu toute l'attention de nos interlocuteurs et sur laquelle un certain nombre d'hypothèses de réponse sont en réflexion.

Nouveau partenariat encore, qui s'inscrit dans la suite des travaux de la Plateforme de la Médiation Française : une réflexion sur la formation est en cours avec **France Médiation**. Cette association, qui regroupe des services de médiation sociale, partage notre attachement à la question des compétences des médiateurs et à la nécessité d'ouvrir des passerelles entre les différentes formes de médiation pour favoriser une culture de la médiation à tous les âges de la vie et dans l'ensemble des lieux de vie des familles. La première étape entamée est une comparaison des référentiels de formation qui permettra d'aboutir à des propositions de formation commune ou partagée.

Les travaux de la **Plateforme de la Médiation Française** en 2014 se sont organisés sur deux axes :

- la qualité de la médiation avec, en question de fond, la nécessaire compétence des médiateurs,

- la transposition de la directive européenne sur la médiation à la consommation.

Plusieurs rencontres de la Plateforme ont été consacrées à l'audition de personnalités ou d'institutions qui oeuvrent sur ces deux aspects.

LA COMMUNICATION

Le Conseil d'administration a pris la décision de créer, en son sein, une commission communication qui puisse soutenir la réflexion sur les outils de communication et faire des propositions. Cette commission a donc permis de clarifier ce que devaient être les outils de communication de la Fédération, tant vis à vis des adhérents que vis à vis de nos partenaires ou du grand public.

Ainsi, un travail important sur la maquette d'**ODYSSÉE** a été entrepris pour le rendre

plus clair, plus attractif et plus cohérent. L'objectif est de faire d'Odysée un outil pour la réflexion, les questionnements ou les problématiques nouvelles.

C'est dans cet esprit qu'a été conçue la **LETTRE** mensuelle **DE LA FENAMEF** avec pour objectif de vous informer rapidement, et de manière régulière, sur l'activité et les prises de position de la Fédération. Cette lettre est aussi envoyée aux institutions ou personnalités avec lesquelles nous sommes en rapport sur la question du maintien du lien familial.

Le Conseil d'administration avait par ailleurs pris la décision de rénover **le site internet** de la Fédération. Pour que le nouveau site soit opérationnel début 2015, nous avons investi beaucoup de temps sur sa création. Il a, en effet, été nécessaire de reprendre tous les contenus, de les actualiser, de les valider, de les organiser. Il a fallu aussi qu'Eléonore et Fiona s'approprient ce nouvel outil. Ceci explique que toutes les rubriques aujourd'hui ne soient pas renseignées de la même manière, le travail de mise à jour se poursuivant.

La communication, ce sont aussi les relations avec la presse, ce qui exige un travail de fond avec les journalistes afin que nos manifestations, réflexions ou positions soient reprises. Travail de fourmi, donc, mais qui commence à porter ses fruits.

Enfin, la communication, c'est aussi les réponses au grand public qui a accès à une partie du site, mais nous contacte aussi par téléphone ou par mail. A ce propos, nous constatons une évolution importante des demandes des particuliers. Aujourd'hui, ce sont majoritairement des grands-parents en souffrance qui appellent parce qu'ils sont en conflit avec leurs enfants et ne peuvent plus rencontrer leurs petits enfants. Ce sont, souvent, des situations où le conflit est important, et dure depuis plusieurs années et où la médiation est vue comme un ultime recours, la voie judiciaire n'étant pas envisageable pour ces grands-parents désorientés.

Le trésorier rappellera dans son rapport que les temps de travail ont été réduits. Or, les sollicitations sont de plus en plus diverses et quasi exponentielles. Je voudrais donc, pour conclure, remercier Eléonore, Fiona et Sylvie qui, par leur investissement et leur dynamisme, permettent que les décisions prises par le CA soient mises en œuvre, et tentent, chaque jour, de répondre au mieux aux questions et sollicitations que vous pouvez nous faire.





INTERVENTION DE JEAN-MARC BAUDOIN

Trésorier de la FENAMEF

Directeur de l'association Point Rencontre-Médiation Familiale, Châteauroux

Rapport financier 2014

L'activité de la FENAMEF s'est déroulée sur une année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. C'est le premier exercice plein depuis la réorganisation du Siège de la FENAMEF. Avant de vous présenter les comptes annuels, je vous propose un petit rappel.

En 2013, pour faire face aux difficultés rencontrées et tendre vers des budgets à venir viables, la FENAMEF a dû réduire ses charges de fonctionnement.

- Sylvie NOURRY a accepté une réduction de son temps de travail (d'un temps complet à un trois quart temps).
- Fiona PAIN poursuit son activité dans le cadre d'un contrat d'avenir. Ce poste a un coût limité pour l'association.
- Valérie DESLOGES, n'ayant pas donné suite à une proposition de réduction de son temps de travail, a été licenciée.

Le Siège de la FENAMEF fonctionne aujourd'hui avec :

- Sophie LASSALLE, secrétaire générale, à temps complet
- Sylvie NOURRY, secrétaire, à trois quarts temps
- Fiona PAIN, assistante de direction, à temps complet (bénéficie d'un contrat d'avenir jusqu'à juin 2016)
- Eléonore VÈVE, chargée de communication. Recrutée après le départ de Valérie DESLOGES, elle a vu son temps de travail augmenter d'un mi-temps à un trois quarts temps tenant compte de la nouvelle réglementation sur les temps partiels.

En 2014, entre produits réalisés et charges stabilisées (par les mesures que nous venons d'évoquer), nous allons voir que l'exercice se clôture à l'équilibre.

Je remercie le cabinet FIDORG qui a élaboré les documents comptables dans leur présentation classique, mais aussi sous la forme d'un "tableau de bord de l'activité" figurant dans le dossier de l'AG.

Au compte de résultat de l'exercice 2014 on constate :

- Un total du bilan de 78 180,77 euros (montant qui traduit une légère augmentation du patrimoine en comparaison du montant de 75 400 euros de N-1)
- Un total des produits d'exploitation de 241 736,00 euros
- Un total des charges de 241 998,00 euros
- Le résultat est excédentaire de 120,00 euros.

Le montant déficitaire que produits et charges auraient pu produire (- 262 euros) est compensé par quelques résultats exceptionnels de placements et autres.

Rapidement, si on peut se féliciter d'un montant positif de l'exercice, il faut noter également que l'excédent dégagé ne permet pas

de reconstituer les besoins en trésorerie de l'association ; trésorerie mise à mal par les déficits des deux derniers exercices (4 216 € en 2012, 11 000 € en 2013).

Aujourd'hui, les fonds associatifs s'élèvent à 17 033, soit environ 7% du budget de fonctionnement. On considère qu'une association a besoin de 25 à 30% de son budget de fonctionnement en fonds associatifs.

TABLEAU DE BORD DE L'ACTIVITÉ

LES DIFFÉRENTS PRODUITS QUI CONSTITUENT LES RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

• **La subvention du Ministère de la Justice :** est à l'identique de l'année N-1 (45 000 €). C'est une subvention qui avait été augmentée lorsque la FENAMEF a pris en considération les Espaces de Rencontre.

• **La subvention Cnaf :** est en baisse pour un montant de 40 710 euros. Vous vous rappelez peut être l'annonce qui nous était faite en 2013 d'un nouveau mode de calcul de son montant, plafonné à 10% du fonctionnement, ce qui représentait, à nos yeux, une double peine. D'une part, le constat d'une baisse conséquente du montant de la subvention et d'autre part, une méthode de calcul qui pénalisait l'effort de maîtrise des dépenses, comme l'intervention de contributions volontaires en nature.

Ce mode de calcul n'est plus d'actualité, mais la baisse de 5 000 euros de la subvention de fonctionnement pèse sur l'exercice.



• **La subvention de la Direction Générale de la Cohésion Sociale** : a été augmentée de 17 000 à 20 000 euros, auxquels il convient d'ajouter l'abondement au titre du Droit des Femmes pour un montant de 2 000 euros. Soit un montant total de 22 000 euros.

• **La subvention de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole** : abondement de 15 000 euros, à l'identique de N-1.

• **La subvention des Affaires Sociales** : au titre de la réserve parlementaire de Laurence Dumont, députée du Calvados, d'un montant de 3 000 euros.

• LES COTISATIONS

Pour les associations, ces cotisations sont constituées d'un montant au titre de la personne morale, auquel s'ajoute un montant par service géré. Autant de services, autant de fois le montant de la cotisation pour un service. Ces cotisations sont en baisse d'environ 1 700 euros par rapport à N-1, 2 275 euros par rapport à N-2.

Des structures ont été fermées sur ces deux dernières années, mais plus encore, les regroupements d'associations (mutualisations) qui s'effectuent font qu'à nombre de services équivalent, le nombre de personnes morales, lui, est en baisse ; d'où un manque à gagner.

La prise en compte des Espaces de Rencontre depuis 2011 n'a pas augmenté le nombre de personnes morales ; les associations gèrent généralement une activité de Médiation Familiale et une activité d'Espace de Rencontre conjointement.

C'est un constat qui a amené la FENAMEF à revisiter le mode de calcul des cotisations et à se positionner pour un maintien de la hauteur de la part pour la personne morale, et une augmentation du montant de l'adhésion par service (augmentation de 20,00 euros par service).

L'exercice 2015 sera le premier réalisé avec ce nouveau calcul. Rendez-vous l'année prochaine pour faire le constat de l'impact de cette modification.

• DES ABONNEMENTS AU JOURNAL "ODYSSÉE"

Le nombre d'abonnements est en baisse, aussi bien chez les adhérents (-14) que chez les abonnés seuls (-14), et donc une baisse de la marge réalisée.

Une solution passerait par un moindre coût de diffusion, ce qui a déjà amené à des débats sur la question du mode de diffusion (papier, numérique...), des réflexions sur l'incidence des prestations publicitaires...



• DES PRODUITS DE FORMATION

Les montants réalisés pour les formations à destination des secrétaires, directeurs/chefs de service, les formations autres et les journées d'étude, sont sensiblement à hauteur du prévisionnel.

Sur 2014, la formation qui s'est déroulée à Saint Pierre et Miquelon génère l'augmentation des produits en comparaison à N-1 (16 000 euros de plus).

En terme de marge bénéficiaire, la formation des secrétaires, qui n'a pas eu de session sur l'exercice précédent, est en retrait de 500 euros par rapport au montant prévisionnel, le stage directeur/chef de service dégage une marge à l'identique de 2013 (5 306 euros), et le poste « autres formations » augmente sa marge, toujours en raison de la formation "exceptionnelle" de Saint Pierre et Miquelon (augmentation de 3 300 euros).

Le montant de la marge réalisée avec les journées d'étude est nettement inférieur au budget prévisionnel. Nous avons été surpris du peu de participation pour les journées organisées en septembre sur le thème « Formation professionnelle et contrats de travail à temps partiel : enjeux des nouvelles législations » et en octobre sur le thème « regroupement des associations et mutualisation des moyens » que nous avions organisées, entre autres, au regard du nombre de demandes de précisions reçues sur ces questions par le Siège.

• LES CHARGES DE L'ASSOCIATION

Les charges sont en dépassement sur les services extérieurs (comptes 61 et 62), dépassement principalement du fait des frais engendrés par la formation (Saint Pierre et Miquelon), ce dépassement étant compensé en recettes.

Des frais de personnel en diminution (conséquence de la réorganisation du Siège de la FENAMEF en 2013).

Autres charges, impactées par la provision d'indemnités de départ à la retraite.

Des comptes 6 plutôt en diminution, en particulier sur les comptes 63 et 64 (impôts et taxes, charges de personnel).

• LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Elles s'équilibrent, en apparaissant aussi bien en produits qu'en charges, et traduisent la capacité de la FENAMEF à mener son activité en contraignant les charges d'exploitation portées au compte de résultat. Concrètement, au travers des actes bénévoles, des prêts gratuits...

Loyer et charges d'entretien des locaux du Siège estimés par l'ARRFIS de Basse-Normandie à 9 894 €.

Autres contributions : participation bénévole aux réunions non statutaires et commissions de travail de la FENAMEF et frais de transports des bénévoles non remboursés pour un montant total de 13 884 €.

CONCLUSION

Avant de clôturer mon intervention, je vous informe que :

• l'expert comptable a attesté, en date du 10 mars 2015 "qu'il n'avait pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation", c'est à dire la forme classique évoquée précédemment ;

- le Conseil d'administration de la FENAMEF a validé les comptes annuels à l'unanimité des membres présents et représentés lors de sa séance du vendredi 13 mars.

Enfin, il vous est proposé d'affecter l'excédent, d'un montant de 120 euros, au report à nouveau.

Je vous remercie pour votre attention.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Elu à la suite de l'AG du 10 avril 2015



MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONSTITUANT LE BUREAU

Président d'Honneur

Roger LECONTE

Président

Didier TRONCHE

Personne qualifiée • CAEN

Vice-Président

Jean-Pierre BERTHON

Parentèle • MONTLUÇON

Vice-Président

Denis BENAINOUS

A.D.P.P.J. • LIMOGES

Secrétaire

Patricia FOUQUE

A.D.P.M.F. • NIMES

Trésorier

Jean-Marc BAUDOUIN

Point Rencontre MF • CHATEAUROUX

Didier CHIRON

A.R.E.A.M.S. • LA ROCHE SUR YON

Jean-Louis COQUIN

Enfance Catalane • PERPIGNAN

Marc JUSTON

Personne qualifiée • TARASCON

Marie-Odile REDOUIN

Maison de la médiation • PARIS

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bruno BAUMLEN

Marie-Hélène BELLUCCI

Elisabeth GAILLY

Dominique GAUTHIER

Hélène GEBHARDT

Hélène GONDOLO

Bertrand HENRY

Marie-Thérèse MAURICE

Perrine OBONSAWIN

Jérôme PRÉVOT

Anne ROLLIN

Abraham ZEINI

Bruno ZILBERG

Résonances • PEYROLLES EN PROVENCE

IRTS PACA & Corse • MARSEILLE

Médiateurs dans la Ville • CHATOU

A.C.E.S.M. • BLOIS

Personne qualifiée • KEHL

Médiation et Parentalité • TOURS

A.A.J.B. • LOUVIGNY

Amorife International • NENON

Sauvegarde 95 • PONTOISE

Regain 54 • VANDOEUVRE LES NANCY

A.E.M.F. 26 • VALENCE

IFOMENE • PARIS

Cithéa • PARIS

VOTRE VIE ÉVOLUE ?

ADRÉA MUTUELLE
VOUS ACCOMPAGNE

- Santé
- Prévoyance
- Épargne
- Retraite

COMOP ADREA Mutuelle - Crédit photo : Getty images - ADREA Mutuelle, mutuelle relevant du Livre II du Code de la Mutualité immatriculée sous le n° 311 799 878



Flânez-vous depuis votre mobile

Contactez-nous au : 02 31 15 30 35

Votre agence à CAEN - 12 avenue du 6 juin

Retrouvez toutes nos agences sur www.adrea.fr

